

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARI 13 AVRIL 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance à huis clos le Mardi 13 avril 2021 à 18 heures 00 sous la présidence de Monsieur Henri BAUDET, 1er Adjoint pour le maire empêché, Mr Jackie COLL.

Présents: Mme Françoise Martin, Mme Françoise Delcasso-Dejoux, M. Marcel Blanc, M. Henri Baudet, Mme Marie-Claire Francez-Charlot, M. André Bataille, M. Antonin Hug, Mme Morgane Lalouette, M. Pierre Boutet, M. Marc Blanc, Mme Anne Galibert

Absents excusés : M. Michel De La Osa, Mr Jackie COLL, Mr Jean-Louis Brunet

Procurations : Mr Jackie COLL a donné procuration à Mr Henri BAUDET

Monsieur Henri BAUDET ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.
L'ordre du jour est évoqué, et aucune question diverse n'est rajoutée à l'ordre du jour.

Désignation du secrétaire de séance :

En début de séance, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance. Le Conseil Municipal – à l'unanimité – désigne Madame Marie-Claire Francez-Charlot comme secrétaire de séance.

***Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du Jeudi 1^{er} Avril 2021**

Monsieur Henri BAUDET – 1^{er} Adjoint - propose l'approbation du compte rendu de la séance du Jeudi 1^{er} Avril 2021 dont chaque Conseiller a été destinataire.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal – après en avoir délibéré – **DÉCIDE** - à l'unanimité - d'approuver le compte rendu du Jeudi 1^{er} Avril 2021.

FINANCES :

1/ Délibération pour le versement d'une subvention exceptionnelle du budget de la commune 2021 au budget fourniture et revente de chaleur 2021

Selon les articles L.2224-1 et L.2224-2 du CGCT, les budgets des SPIC (Services Publics Industriels et Commerciaux) doivent être équilibrés à l'aide des seules recettes propres au budget.

Il existe cependant des dérogations possibles applicables aux communes.

Le Conseil Municipal peut décider une prise en charge des dépenses du SPIC dans son budget général :

- Si des exigences conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières,
- Si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissement qui en raison de leur importance et eu égard au nombre d'utilisateurs, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs.

Si lorsque après la période de règlementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Pour voter le budget de fourniture et revente de chaleur pour l'exercice 2021, en équilibre, la Commune peut verser une subvention de fonctionnement au budget annexe pour couvrir les dépenses concernant les réparations d'entretien et le changement de compteurs des chaufferies bois devenues certaines défectueuses et d'autres ne fonctionnant plus.

Sur proposition de Monsieur le 1^{er} Adjoint, il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 50 000 € du budget principal au budget annexe fourniture et revente de chaleur pour l'année 2021 et d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Commune 2021.

Le Conseil Municipal – après avoir délibéré – DÉCIDE – à l'unanimité – de voter cette subvention d'équilibre exceptionnelle du budget principal au budget annexe fourniture et revente de chaleur 2021

2/ BUDGET PRINCIPAL :

A/Budget principal- Approbation compte administratif et arrêt du compte de gestion

Le 1^{er} Adjoint, pour le Maire empêché rappelle aux membres de l'assemblée que le Conseil Municipal dit :

- entendre, débattre et arrêté le compte de gestion 2020 du comptable public afférent au budget principal de la commune,
- examiner et approuver le Compte Administratif 2020 afférent au budget principal.

Après présentation des données financières en rapport avec la clôture de l'exercice 2020, pour le budget principal de la commune, l'approbation du Compte Administratif devant être réalisée en l'absence de Monsieur le Maire, l'assemblée est présidée par Monsieur Henri BAUDET, 1^{er} Adjoint.

Le 1^{er} Adjoint, Monsieur Henri BAUDET propose d'arrêter le Compte Administratif afférent au Budget Principal, pour l'exercice 2020 comme suit :

Résultats 2020	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	4 064 543,28 €	1 106 125,61 €	
Dépenses	3 679 091,46 €	1 318 783,58 €	
Résultat de l'exercice N	385 451,82 €	- 212 657,97 €	
Résultat de l'exercice N-1	2 048 890,30 €	- 829 636,06 €	
Résultat cumulé	2 434 342,12 €	- 1 042 294,03 €	+ 1 392 048,09 €

Il est proposé à l'Assemblée délibérante, après examen du Compte de Gestion, étude du Compte administratif, vérification de la conformité des deux documents et débats, le Conseil Municipal décide à l'unanimité en ce qui concerne le budget principal 2020 :

- D'approuver le Compte de Gestion 2020 établi par le receveur,
- D'approuver les résultats 2020 et d'adopter le Compte Administratif 2020, qui est conforme au Compte de Gestion 2020 établi par le receveur,
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré- DECIDE- à l'unanimité d'approuver le compte de gestion du receveur 2020, et le Compte Administratif du budget principal 2020.

B/ Affectation du résultat 2020 pour le budget principal 2021

Pour mémoire la constatation des résultats cumulés de clôture est suivie du calcul du besoin de financement de la section d'investissement. Ce besoin doit, dans la mesure du possible, être couvert par l'excédent de la section de fonctionnement au moyen d'une affectation du résultat de fonctionnement sur l'exercice suivant au compte 1068.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, le conseil municipal a constaté que le besoin de financement et la capacité de couverture par l'autofinancement se présentent comme suit :

Fonctionnement	Investissement
Résultat de clôture : 2 434 342,12 €	Résultat de clôture : - 1 042 294,03 €
Besoin de financement	1 042 294,03 €

Il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder aux reports sur l'exercice 2020, comme suit :

1 042 294,03 € affecté au compte 1068

1 392 048,09 € affecté au compte 002

1 042 294,03 € solde de la section d'investissement reporté à l'identique au compte 001

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré- DECIDE- à l'unanimité l'affectation de ce résultat.

C/ Vote du budget primitif –Budget principal 2021

La Commune vote son budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2020 après approbation du Compte Administratif et de l'affectation de ces résultats.

Après la tenue, préalablement au vote du budget de 2 commissions finances, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif, budget principal 2021 de la Commune.

L'équilibre se fait par section et s'établit comme suit :

	BP PRINCIPAL COMMUNE 2021	
	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	6 425 598,09 €	6 425 598,09 €
Opérations réelles	4 088 199,22 €	4 973 550,00 €
Opérations d'ordre	2 337 398,87 €	60 000,00 €
Résultat reporté		1 392 048,00 €
Investissement	3 757 431,90 €	3 757 431,90 €
Opérations réelles	2 655 137,87 €	1 420 033,03 €
Opérations d'ordre	60 000,00 €	2 337 398,87 €
Résultat reporté	1 042 294,03 €	

Après lecture du budget primitif de la commune 2021, il est proposé de procéder au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré- DECIDE- à l'unanimité d'approuver le budget primitif, budget principal 2021 de la Commune.

3/ BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT :

A/Budget Eau et Assainissement- Approbation compte administratif et arrêt du compte de gestion

Le 1^{er} Adjoint, Monsieur Henri BAUDET propose d'arrêter le Compte Administratif afférent au Budget Eau et Assainissement, pour l'exercice 2020 comme suit :

Résultats 2020	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	158 289,33 €	84 353,86 €	
Dépenses	46 627,93 €	95 855,31 €	
Résultat de l'exercice N	111 661,40 €	- 11 501,45 €	
Résultat de l'exercice N-1	111 882,63 €	- 59 334,17 €	
Résultat cumulé	223 544,03 €	- 70 835,62 €	+ 152 708,41 €

Il est proposé à l'Assemblée délibérante, après examen du Compte de Gestion, étude du Compte administratif, vérification de la conformité des deux documents et débats, le Conseil Municipal décide à l'unanimité en ce qui concerne le budget Eau et Assainissement 2020 :

D'approuver le Compte de Gestion 2020 établi par le receveur,

- D'approuver les résultats 2020 et d'adopter le Compte Administratif 2020, qui est conforme au Compte de Gestion 2020 établi par le receveur.
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré- DECIDE- à l'unanimité d'approuver le compte de gestion du receveur 2020, et le Compte Administratif du budget Eau et Assainissement 2020.

B/ Affectation du résultat 2020 pour le budget Eau et Assainissement 2021

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, le conseil municipal a constaté que le besoin de financement et la capacité de couverture par l'autofinancement se présentent comme suit :

Fonctionnement	Investissement
Résultat de clôture : 223 544,03 €	Résultat de clôture : - 70 835,62 €
Besoin de financement	70 835,62 €

Il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder aux reports sur l'exercice 2020, comme suit :

70 835,62 € affecté au compte 1068

152 708,41 € affecté au compte 002

70 835,62 € solde de la section d'investissement reporté à l'identique au compte 001

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré- DECIDE- à l'unanimité l'affectation de ce résultat.

C/ Vote du budget primitif –Budget Eau et Assainissement 2021

Le 1^{er} Adjoint, présente le budget Eau et Assainissement 2021 comme il suit :

	BP Eau et Assainissement 2021	
	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	320 708,41 €	320 708,41 €
Opérations réelles	67 319,80 €	128 000,00 €
Opérations d'ordre	253 388,61 €	40 000,00 €
Résultat reporté		152 708,41 €
Investissement	428 904,23 €	428 904,23 €
Opérations réelles	318 068,61 €	175 515,62 €
Opérations d'ordre	40 000,00 €	253 388,61 €
Résultat reporté	70 835,62 €	

Après lecture du budget Eau et Assainissement 2021, il est proposé de procéder au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré- DECIDE- à l'unanimité d'approuver le budget primitif, budget Eau et Assainissement 2021 de la Commune.

4/ BUDGET FOURNITURE ET REVENTE DE CHALEUR :

A/Budget fourniture et revente de chaleur- Approbation compte administratif et arrêt du compte de gestion

Le 1^{er} Adjoint, Monsieur Henri BAUDET propose d'arrêter le Compte Administratif afférent au Budget fourniture et revente de chaleur, pour l'exercice 2020 comme suit :

Résultats 2020	Fonctionnement
Recettes	18 781,60 €
Dépenses	21 773,03 €
Résultat de l'exercice N	- 2 991,43 €
Résultat de l'exercice N-1	25 537,95 €
Résultat cumulé	22 546,52 €

Il est proposé à l'Assemblée délibérante, après examen du Compte de Gestion, étude du Compte administratif, vérification de la conformité des deux documents et débats, le Conseil Municipal décide à l'unanimité en ce qui concerne le budget Fourniture et revente de chaleur 2020 :

D'approuver le Compte de Gestion 2020 établi par le receveur,

- D'approuver les résultats 2020 et d'adopter le Compte Administratif 2020, qui est conforme au Compte de Gestion 2020 établi par le receveur.
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré- DECIDE- à l'unanimité d'approuver le compte de gestion du receveur 2020, et le Compte Administratif du budget fourniture et revente de chaleur 2020.

B/ Affectation du résultat 2020 pour le budget fourniture et revente de chaleur 2021

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, le conseil municipal a constaté que le besoin de financement et la capacité de couverture par l'autofinancement se présentent comme suit :

Fonctionnement
Résultat de clôture : 22 546,52 €

Il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder aux reports sur l'exercice 2020, comme suit : □

- 22 546.52 € affecté au compte 002

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré- DECIDE- à l'unanimité l'affectation de ce résultat.

C/ Vote du budget primitif –Budget fourniture et revente de chaleur 2021

Le 1^{er} Adjoint, présente le budget fourniture et revente de chaleur 2021 comme il suit :

Fonctionnement
Recettes : 109 714,07 €
Dépenses : 109 714,07 €

Après lecture du budget Eau et Assainissement 2021, il est proposé de procéder au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré- DECIDE- à l'unanimité d'approuver le budget primitif fourniture et revente de chaleur 2021 de la Commune

5/ BUDGET CCAS

A/ Budget CCAS- Approbation compte administratif et arrêt du compte de gestion

Le 1^{er} Adjoint, Monsieur Henri BAUDET propose d'arrêter le Compte Administratif afférent au Budget CCAS, pour l'exercice 2020 comme suit :

Résultats 2020	Fonctionnement
Recettes	0,00 €
Dépenses	0,00 €
Résultat de l'exercice N	0,00 €
Résultat de l'exercice N-1	581,73 €
Résultat cumulé	581,73 €

Il est proposé à l'Assemblée délibérante, après examen du Compte de Gestion, étude du Compte administratif, vérification de la conformité des deux documents et débats, le Conseil Municipal décide à l'unanimité en ce qui concerne le budget CCAS 2020 :

D'approuver le Compte de Gestion 2020 établi par le receveur,

- D'approuver les résultats 2020 et d'adopter le Compte Administratif 2020, qui est conforme au Compte de Gestion 2020 établi par le receveur.
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré- DECIDE- à l'unanimité d'approuver le compte de gestion du receveur 2020, et le Compte Administratif du budget CCAS 2020.

B/ Affectation du résultat 2020 pour le budget CCAS 2021

Fonctionnement
Résultat de clôture : 581,73 €

Il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder aux reports sur l'exercice 2020, comme suit :

- 581,73 € affecté au compte 002

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré- DECIDE- à l'unanimité l'affectation de ce résultat.

C/ Vote du budget primitif –Budget CCAS 2021

Le 1^{er} Adjoint, présente le budget CCAS 2021 comme il suit :

Fonctionnement	
Recettes :	3 581,73 €
Dépenses :	3 581.73 €

Après lecture du budget primitif CCAS 2021, il est proposé de procéder au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré- DECIDE- à l'unanimité d'approuver le budget primitif CCAS 2021 de la Commune.

6/ BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL LES ESCLOSETTES

A/ Budget Lotissement communal- Approbation compte administratif et arrêt du compte de gestion

Le 1^{er} Adjoint, Monsieur Henri BAUDET propose d'arrêter le Compte Administratif afférent au Budget Lotissement communal, pour l'exercice 2020 comme suit :

Résultats 2020	Fonctionnement
Recettes	0,00 €
Dépenses	7 700,00 €
Résultat de l'exercice N	-7 700,00 €
Résultat de l'exercice N-1	328 440,78 €
Résultat cumulé	320 740.78 €

Il est proposé à l'Assemblée délibérante, après examen du Compte de Gestion, étude du Compte administratif, vérification de la conformité des deux documents et débats, le Conseil Municipal décide à l'unanimité en ce qui concerne le budget Lotissement communal 2020 :

D'approuver le Compte de Gestion 2020 établi par le receveur,

- D'approuver les résultats 2020 et d'adopter le Compte Administratif 2020, qui est conforme au Compte de Gestion 2020 établi par le receveur.
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré- DECIDE- à l'unanimité d'approuver le compte de gestion du receveur 2020, et le Compte Administratif du budget Lotissement communal 2020.

B/ Affectation du résultat 2020 pour le budget Lotissement communal 2021

Fonctionnement
Résultat de clôture : 320 740.78 €

Il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder aux reports sur l'exercice 2020, comme suit :

- 320 740.78 € affecté au compte 002

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré- DECIDE- à l'unanimité l'affectation de ce résultat.

C/ Vote du budget primitif –Budget Lotissement communal 2021

Le 1^{er} Adjoint, présente le budget Lotissement communal 2021 comme il suit :

Fonctionnement	
Recettes	320 740.78 €
Dépenses	320 740.78 €

Après lecture du budget Lotissement communal 2021, il est proposé de procéder au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré- DECIDE- à l'unanimité d'approuver le budget primitif Lotissement communal 2021 de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le 1^{er} Adjoint, clôture la séance à 20 heures 00 minutes.